RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INRAE

Institut National de Recherche pour l'Agriculture,
l'Alimentation et l'Environnement
Centre Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes
Route de Theix - 63122 St Genès Champanelle

Plan de prévention

- RECONSTRUCTION DE LA FUMIERE -
- Site INRAE de Theix « Les Intrabois » –

Travaux réalisés dans un établissement par une entreprise extérieure (Articles R4511-1 à 4514-10 du Code du Travail)

VERSION PROVISOIRE

Identification des entreprises :

INRAE	**Maitrise d'œuvre interne INRAE** **Service Travaux / Mission DET + VISA + AOR + OPC + CSPS**
Centre Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes Adresse : **Route de Theix, 63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE** Accueil site de THEIX : 04 73 62 40 00 Gardiennage / Secours : 07 73 62 46 18 Responsable(s) et représentants(s) (nom(s), fonction(s)): **Mme Edwige LASSALAS – Directrice Service d'Appuis à la Recherche** 04 73 62 40 00 – edwige.lassalas@inrae.fr	**Centre Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes** Adresse : **Route de Theix, 63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE** Accueil site de THEIX : 04 73 62 40 00 Gardiennage / Secours : 07 73 62 46 18 Responsable(s) et intervenant(s) (nom(s), fonction(s)) : **M. Arnaud HUART – Responsable Travaux Adjoint** 04 73 62 47 36 / 06 62 90 62 – arnaud.huart@inrae.fr
Entreprise(s) extérieure(s) **Lot n°01 – Démolition / Terrassement / VRD / Gros Œuvre**	**Entreprise(s) extérieure(s)** **Lot n°02 – Charpente Métallique / Couverture / Bardage**
Raison sociale : Adresse : Tél : Email : Responsable(s) et intervenant(s) (nom(s), fonction(s)) : Prénom / Nom : _____ Rôle / Fonction : _____ Téléphone : _____ Email : _____	Raison sociale : Adresse : Tél : Email : Responsable(s) et intervenant(s) (nom(s), fonction(s)) : Prénom / Nom : _____ Rôle / Fonction : _____ Téléphone : _____ Email : _____

Renseignements concernant l'opération :

Nature : **Travaux de reconstruction de la Fumière**
Lieu : **Site INRAE de Theix « Les Intrabois » -** *Cf. plans de repérages en fin de document*
Durée estimée : **5.5 mois environ période de préparation comprise** *(selon planning MOE fourni au DCE)*
Date de début de l'intervention : **10/02/2027** *(Date prévisionnelle d'OS de démarrage des travaux)*
Date de fin de l'intervention : **21/07/2027** *(Date prévisionnelle de réception des travaux)*
Nombre de travailleurs présents simultanément sur le site : **XX**
Sous-traitance / Prestation : ☐ oui ☐ non (sous traitance possible)

Visite préalable :
Effectuée le :
Participants :

Interventions :

Modalités d'accès :	**Accès à l'intérieur du site par le portail principal. A votre arrivée sur site vous signaler en vous présentant au bâtiment d'accueil « Les Pins »** *(cf. repérages ci-après)*
Plage horaire d'intervention :	**7h00 – 19h00** *(amplitude maximum d'intervention sur site même si hors clôtures du site)* **Interdiction d'intervention en dehors de cette plage horaire.**
Jours d'intervention :	**Les jours ouvrés (du lundi au vendredi).**
Intervention les samedis :	**En cas de besoin, notamment pour éviter la perturbation des activités du site, des interventions pourront être organisées les samedis sur accord préalable de INRAE. Ces interventions devront être dûment justifiées et devront faire l'objet d'un plan de prévention spécifique.**
Intervention les dimanches ou jours fériés :	**Interdiction d'intervenir les dimanches et jours fériés. Pas de dérogation possible.**

Consignes de sécurité (Règlement intérieur, interdiction de fumer, règles de circulation…) :

Circulation dans le site :	**Respecter de la signalisation, du sens de circulation et la limitation de vitesse à 30km//h** *(Cf. plan de circulation ci-joint)*
Stationnement des véhicules personnels :	**Pas de stationnement disponible pour les véhicules personnels à proximité des sites d'intervention.** **Stationner sur le parking du site.**
Stationnement des véhicules et engins d'entreprises (camions et camionnettes) :	**Stationnement à proximité du site d'intervention, en veillant à ne pas gêner la circulation** **A noter qu'INRAE décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol des engins ou matériel stocké dans le site.**
Espaces Fumeurs	Interdiction de fumer dans les locaux, y compris dans les locaux du chantier. Fumer aux espaces fumeurs extérieurs.
Evacuation incendie :	Se rendre au point de rassemblement le plus proche *(cf. plan de repérage en fin du présent document)*
Consignes en cas d'accident / d'urgence :	**Le SST de l'entreprise agit en premier lieu.** **Selon la nature et la gravité, appeler les secours au 15, 18 ou 112. En cas d'intervention des secours sur site, informer l'accueil du site de la venue des secours (cf. n° dans le premier encadré surligné en vert)** **Appeler systématiquement le 04 73 62 46 18 depuis un téléphone portable ou le 26 46 18 depuis un poste fixe INRAE pour informer INRAE de la survenue d'un accident ou d'une urgence sur site. Selon la situation, la cellule de secours viendra appuyer le SST.** *Cf. fiche consignes internes en cas d'urgence ci-jointe***.**

Consignes extraites des plans d'évacuation du site



VERSION PROVISOIRE

Présence d'éléments contenant de l'amiante sur ou à proximité des lieux d'intervention :
☐ oui **X** non

Organisation des secours :

Personnes/n° à contacter :	04 73 62 46 18 > *Numéro unique pour Gardien & Cellule de secours* *(Cf. fiche de consignes internes en cas d'urgence ci-jointe)*
Moyens de secours de l'entreprise :	*Trousses de secours premiers soins + Téléphone portables à disposition des intervenants + extincteurs*
Moyens de secours INRAE à disposition de l'entreprise :	Cellule de secours interne au centre en journée (8h30 à 17h00 – cf. fiche de consigne en cas d'urgence ci-jointe) *A noter qu'en dehors des horaires du centre et lors des jours de fermeture période du site il n'y a pas de secouriste INRAE.* ***Dans tous les cas se sont les SST de l'entreprise qui doivent agir en premier lieu.*** Défibrillateur automatique dans le bâtiment d'accueil site principal de Theix *(cf. plan de repérage en fin du présent document)*
Conduite à tenir en cas d'accident :	*(Cf. fiche de consignes internes en cas d'urgence ci-jointe)*
Conduite à tenir en cas d'incident :	*(Cf. fiche de consignes internes en cas d'urgence ci-jointe)*

Formations, qualifications, autorisations, habilitations et aptitudes médicales requises pour l'intervention
(Électrique, cariste, nacelle, échafaudage, permis de feu…) :

Travail en hauteur	Pour les intervenants en hauteur et en toiture non sécurisée
CACES	Pour les conducteurs de nacelles et d'engins
Habilitation électrique	Pour les intervenants à proximité et sur les réseaux électriques
Secouriste du travail	Présence de secouriste de travail dans les équipes d'ouvriers
AIPR	Pour les intervenants travaillant à proximité des réseaux enterrés et aériens.

Moyens propres à l'entreprise extérieure (locaux, matériels, produits…) :

Secouriste du travail	Présence d'un secouriste du travail sur chantier par entreprise
EPI	Chaussures de sécurité / Casque de chantier / Tenues de chantier / gants / lunettes de protection / … *(à détailler par chaque entreprise dans son PPSPS)*
Petit matériel	Electro portatif / outillages / big bag / … *(à détailler par chaque entreprise dans son PPSPS)*
Gros matériel et engins	Echafaudages / Nacelles / Goulottes / Pelleteuses / Grues / Grues mobiles / banches / … *(à détailler par chaque entreprise dans son PPSPS)*
Accessoires de sécurité	Barrière de balisage / panneaux de signalisation de chantier / cône avertisseurs / Rubalise / Piquetages / … *(à détailler par chaque entreprise dans son PPSPS)*

Moyens mis à disposition par INRAE (locaux, matériels, produits…) :

Cantine du site	*Pas de cantine à disposition des externes sur le site.*
Sanitaires	Les sanitaires au niveau 0 du bâtiment « Les Pins » sont à disposition des ouvriers. Demander l'accès personnel INRAE présent sur site. **Il est demandé aux ouvriers de veiller au respect et à la propreté des locaux mis à leur disposition.**
Salle de réunion / Vestiaires	Il est donné aux ouvriers la possibilité de prise des repas sous l'abris du bâtiment « Les Pins ».
Point d'eau de chantier	**Puisage possible. A convenir avec le responsable sur site.**

VERSION PROVISOIRE

Analyse des risques / mesures de prévention :

Risques*	Mesures de prévention	INRAE	EE
Généralités / Affichage	- Mettre en place tous les affichages de chantier, d'alerte, de danger et de repérage nécessaires pour le repérage et sécurité sur chantier. - INRAE s'attend à la mise en place d'un affichage exemplaire sur toute la durée du chantier et qui ne laisse pas de place à l'ambiguïté.		X X
Coactivité avec circulation du site	- Respecter les sens de circulation du site - Respecter la limitation de vitesse à 30km/h du site - E-mail d'information et de diffusion aux agents du plan de circulation du site applicable durant le chantier. - Stationnement des véhicules d'entreprise et engins de chantier sans gêner la circulation du site - Signalisation routière et balisage avertisseur au besoin	X	X X X X
Coactivité avec le personnel INRAE	- Demande autorisation préalable à INRAE en cas de besoin de zone d'intervention ponctuelle hors périmètre de chantier. - E-mail d'information et de diffusion aux agents du plan de circulation applicable durant le chantier. - Balisage autour des zones de danger (trou / tranchées / périmètre d'interventions /…) - **Interdire l'accès à toutes personnes étrangères au chantier et signaler à INRAE toutes tentatives d'intrusions.**	X	X X X
Accès au site	- **Interdiction aux ouvriers d'accéder aux autres parties du site que celles concernées par le chantier** - Obligation de port de vêtements avec nom ou logo de l'entreprise visibles. - **Rappeler aux ouvriers et sous-traitants qu'ils ont un devoir de réserve sur les activités vues sur site**		X X X
Accueil fournisseurs (perturbation de l'accès et de la circulation du site)	- **Signaler les dates et heures de venues des fournisseurs en cas de livraison importante et pouvant perturber l'accès au site.** - L'entreprise gère l'accueil et la circulation de ses fournisseurs sur site		X X
Chute d'objets en cas de levage	- Baliser la zone de levage - Signaler à INRAE si nécessité d'utilisation de l'emprise hors chantier pour levage - Etablissement d'un plan de circulation provisoire - E-mail d'information aux agents du site - Interdire tout passage de véhicule et de personne sous la zone de levage	X X	X X X X
Pollution environnementale par les déchets	- Mise en place des bennes ou tri en entreprise tel que demandé au marché de travaux - Affichage sur chantier les bennes des pictogrammes des déchets à y placer - Fournir à INRAE les bordereaux de suivi des déchets au fil de l'eau - Evacuation des déchets au fil de l'eau. - Tenue d'un registre de suivi remise des déchets et des bordereaux - Pose de filets sur bennes pour éviter les dispersions par vents. - Mettre à disposition sur chantier des kit antipollution pour maitriser tout déversements accidentels. - En cas de déversement accidentel, agir sans tarder et informer la MOE, l'OPC et la MOA		X X X X X X X X
Stockage déchets sur site	- Interdiction de stockage hors des zones, des bennes et poubelles prévues à cet effet.		X

VERSION PROVISOIRE

Risque électrique	- Double consignation des réseaux électrique à mettre hors tension pour travaux (consignation entreprise + INRAE) - Vérification systématique d'absence de tension (VAT) avant toute éventuelle coupure et dépose de câbles et éléments électriques. - EPI - Contrôle électrique préalable des installations de chantier par CT. - AU sur le coffret général de chantier et sur l'ensemble des coffrets divisionnaires. - Affiches « Danger – Sous tension »	X	X X X X X X
Risques de dégradation des réseaux enterrés	- DT à effectuer - DICT à effectuer - Fournir les plans des réseaux enterrés privés du site. - Repérage pérenne in-situ de l'ensemble des réseaux enterré **Sensibles et Non-sensibles / Publics et Privés.** - Maintiens des repérages durant toute la durée du chantier (au lot 01)	X X	X X X
…	- …		

(*) Les risques peuvent être liés à : circulation, manutention et levage, hauteur, incendie, explosion, risque chimique, physique, électrique, biologique, environnemental…aux nuisances rencontrées par l'opération ou encore à la co-activité.

Moyens mis en place pour le suivi du plan de prévention, sa réactualisation et sa mise en place effective sur le terrain :
Etablissement du plan de prévention avec l'(les)entreprise(s).
Diffusion au Service Prévention et F3SCT pour Avis.
Informations auprès des agents du site par mailing.
Affichage sur le chantier à la charge des entreprises

Le responsable travaux, ou son chargé d'opération contacterons l'entreprise en cas de problème ou d'infraction au présent plan de prévention. Des pénalités pourront être appliqués tel que prévu au CCAP des marchés de travaux.

Le responsable de l'entreprise extérieure reconnait avoir pris connaissance des mesures de sécurité et obligations générales décrites dans le présent plan de prévention et s'engage à en informer son personnel et ses sous-traitants ou prestataires de livraison avant tous débuts d'intervention, et à les faire respecter par tout le personnel travaillant sur le chantier.

Représentant de l'entreprise d'accueil - INRAE	**Maitre d'œuvre interne – DET + VISA + AOR + OPC + CSPS**
Nom : **Edwige LASSALAS** Fonction : **Directrice des Services d'Appuis à la Recherche** Date : ____/____/_____ Signature :	Nom : **Arnaud HUART** Fonction : **Responsable Travaux de Centre Adjoint** Date : ____/____/_____ Signature :
Membres du F3SCT de l'entreprise d'accueil - INRAE	**Maitre d'œuvre – DET + VISA + AOR + OPC + CSPS**
Nom : Fonction : **Membre représentant du F3SCT** Date : ____/____/_____ Signature :	Nom : Fonction : **Conducteur d'Opérations Immobilières** Date : ____/____/_____ Signature :
Service Prévention de l'entreprise d'accueil - INRAE	
Nom : **Emilie COURZADET** Fonction : **Responsable du service de Prévention du centre INRAE** Date : ____/____/_____ Signature :	Nom : Fonction : Date : ____/____/_____ Signature :
Représentant ou intervenant de l'entreprise extérieure titulaire du Lot n°01 – Démolition / Terrassement / VRD / Gros Œuvre	**Représentant ou intervenant de l'entreprise extérieure titulaire du Lot n°02 – Charpente Métallique / Couverture / Bardage**
Nom :	Nom :

VERSION PROVISOIRE

Fonction : Date : ____/____/_____ Signature :	Fonction : Date : ____/____/_____ Signature :

Le présent plan est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé, par avenant, en cas de modification significative d'un de ses éléments constitutifs.

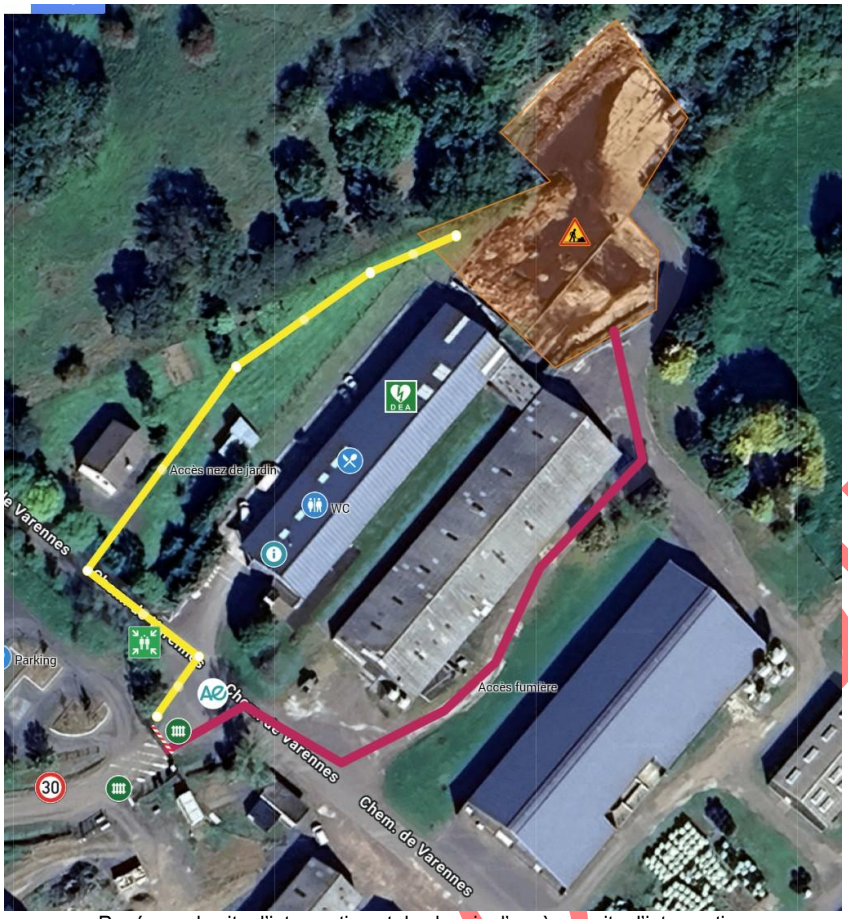
Documents joints ci-après :

Plan de situation site de Theix « Les Intrabois »	1/2p A4 – ci-après
Repérage du site d'intervention et du chemin d'accès au site d'intervention	1/2p A4 – ci-après
Fiche « consignes en cas d'urgence »	1p A4 – ci-après



Plan schématique de situation du site de Theix « Les Intrabois »

VERSION PDF



Repérage du site d'intervention et du chemin d'accès au site d'intervention

VERSION PROVISOIRE

Consignes en cas d'urgence

Heures ouvrées 8h30 – 17h	**Alerter** les collègues (secouristes et agents de Prévention…) Pour les sites de Theix et Crouel, alerter les secours internes **18 à partir d'un poste interne** ou le **04.73.62.46.18 à partir d'un portable** **Pour les autres sites ET selon la gravité, alerter les secours extérieurs :** **pompier (0)18 SAMU (0)15** (téléphone fixe INRA) **18 ,15 ou 112** à partir d'un portable
Heures non ouvrées	**Alerter** les secours extérieurs **Pompier (0)18 SAMU (0)15** (téléphone fixe INRA) **Pompier 18 SAMU 15 ou 112** à partir d'un portable Pour les sites de Theix et Crouel, **prévenir le gardien au 18 à partir d'un poste interne** ou le **04.73.62.46.18 à partir d'un portable** et pour les autres sites
Préciser	- L' adresse de l'accident et localisation précise - La nature de l'accident, - Le nombre de victimes et la nature des lésions **Ne pas raccrocher le premier, envoyer quelqu'un pour guider les secours**

Informer la hiérarchie et le service prévention 04 73 62 46 18